

ADRESSE
DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AU PEUPLE FRANÇAIS.

Du 11 *Février* 1790.

L'Aſſemblée nationale, s'avançant dans la carriere de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des provinces, des villes, des communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance; mais elle entend auſſi les murmures de ceux que bleſſent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiete des maux particuliers, elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous ſurprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'aſſemblée nationale: nous allons vous le rappeler; on a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait, nous allons y répondre: on a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce qu'elle fera: nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'aſſemblée? Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, inſultés depuis des ſiecles; ils ont été rétablis par l'humanité entiere, dans cette déclaration qui ſera le cri éternel

de guerre contre les oppreſſeurs, & la loi des légiſlateurs eux-mêmes.

La nation avoit perdu le droit de décréter & les lois & les impôts : ce droit lui a été reſtitué, & en même temps ont été conſacrés les vrais principes de la monarchie, l'inviolabilité du chef auguſte de la nation, & l'hérédité du trône dans une famille auſſi chere à tous les Français.

Nous n'avions que des états-généraux ; vous avez maintenant une aſſemblée nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des ordres néceſſairement diviſés & aſſervis à d'antiques prétentions, y dictoient les décrets, & pouvoient y arrêter l'eſſor de la volonté nationale. Ces ordres n'exiſtent plus ; tout a diſparu devant l'honorable qualité de citoyen.

Tout étant devenu citoyen, il vous falloit des défenſeurs citoyens ; & au premier ſignal on a vu cette garde nationale qui, raſſemblée par le patriotiſme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramene l'ordre, & veille avec un zele infatigable à la ſureté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des priviléges ſans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, compoſoient tout notre droit public ; ils ſont détruits ; & à la voix de cette aſſemblée, les provinces les plus jalouſes des leurs, ont applaudi à leur chûte ; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers débris, couvroit la France entiere ; elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des citoyens : ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complete des municipalités : elle vient de vous être donnée ; & la création de tous ces corps, formés par vos ſuffrages,

préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même temps l'aſſemblée nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernieres traces des anciens préjugés; ſubſtituer à l'amour-propre de province, l'amour véritable de la patrie; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leur rapport avec la choſe publique; problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous déſiriez l'abolition de la vénalité des charges de magiſtrature : elle a été prononcée. — Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. — De toutes les parties du royaume nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons ſatisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. — La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons conſacré les principes ſur la foi qui leur eſt due. — Vous redoutiez le pouvoir des miniſtres : nous leur avons impoſé la loi raſſurante de la reſponſabilité.

L'impôt de la gabelle vous étoit inſupportable : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons aſſuré l'entiere & prochaine deſtruction; car il faut que les impôts, indiſpenſables pour les beſoins publics, ſoient encore juſtifiés par leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.

Des penſions immodérées, prodiguées ſouvent à l'inſu de votre roi, vous raviſſoient le fruit de vos labours : nous avons jeté ſur elles un premier regard ſévere, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice.

Enfin, les finances demandoient d'immenſes ré-

formes : ſecondés par le miniſtre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé ſans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà le vôtre ; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous avez à tranſmettre à votre poſtérité ! Elevés au rang de citoyens, admiſſibles à tous les emplois, cenſeurs éclairés de l'adminiſtration quand vous n'en ſerez pas les dépoſitaires, ſûrs que tout ſe fait & par vous & pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune, quelle plus belle condition ! Pourroit-il être encore un ſeul citoyen vraiment digne de ce nom, qui oſât tourner ſes regards en arriere, qui voulût relever les débris dont nous ſommes environnés, pour en contempler l'ancien édifice ?

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit ? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens doivent produire ?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit ; c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter ? Veut-on le ſavoir ? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge les hommes qui n'en profitoient pas ; qu'on interroge même la bonne-foi des hommes qui en profitoient ; qu'on écarte ceux là qui, pour anoblir les affections de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération, le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens, & l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation..... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur ! Trop de précipitation ! Ignore-t on que c'eſt en

attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour; qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre ; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer ; enfin, que l'abus que l'on conſerve, devient l'appui & bientôt le reſtaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits ?

Nos aſſemblées ſont tumultueuſes..... Et qu'importe, ſi les décrets qui en émanent, ſont ſages ? Nous ſommes, au reſte, loin de vouloir préſenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes ; mais nous avons ſenti en même temps qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir ; & qu'après tout, cette impétuoſité étoit l'effet preſque inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuſe d'avoir aſpiré à une perfection chimérique..... Reproche biſarre, qui n'eſt, on le voit bien, qu'un vœu mal déguiſé pour la perpétuité des abus. L'aſſemblée nationale ne s'eſt point arrêtée à ces motifs ſervilement intéreſſés ou puſillanimes : elle a eu le courage ou plutôt la raiſon de croire que les idées utiles, néceſſaires au genre humain, n'étoient pas excluſivement deſtinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre ſuprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſocial, devenu le plus univerſel de ſes intérêts & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une nation vieille & corrompue.... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une nation ſe rajeunit le jour où elle a réſolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle : comme déjà ſon cœur palpite de joie & d'eſpérance ! comme ſes ſentimens ſont purs, no-

bles, patriotiques ! avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de citoyen !... Mais pourquoi s'arrêter à un aussi misérable reproche ? L'assemblée nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du peuple Français ?

On n'a encore rien fait pour le peuple, s'écrient de toutes parts ses prétendus amis. Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le peuple ! Et chaque abus que l'on a détruit ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement ? Etoit-il un seul abus qui ne pesât sur le peuple ?

Il ne se plaignoit pas.... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes.... Maintenant il est malheureux... Dites plutôt, il est encore malheureux.... mais il ne le sera pas long-temps : nous en faisons le serment.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif.... non : dites le pouvoir ministériel ; & c'est lui qui détruisoit, qui souvent dégradoit le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ses véritables droits ; sur tout nous l'avons anobli en le faisant remonter à la véritable source de sa puissance, la puissance du peuple.

Il est maintenant sans force.... contre la constitution & la loi : cela est vrai ; mais en leur faveur il sera plus puissant qu'il ne le fut jamais.

Le peuple s'est armé.... Oui, pour sa défense : il en avoit besoin. Mais, dans plusieurs endroits, il en est résulté des malheurs.... Peut-on les reprocher à l'assemblée nationale ? Peut-on lui imputer des désastres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par la force de ses décrets, & que va faire cesser sans doute l'union désormais indissoluble entre les deux pouvoirs, & l'action irrésistible de toutes les forces nationales ?

Nous avons passé nos pouvoirs. La réponse est simple. Nous étions incontestablement envoyés pour faire une constitution : c'étoit le vœu, c'étoit le besoin de

la France entiere. Or, étoit-il possible de la créer, cette constitution, de former un ensemble, même imparfait, de décrets constitutionnels, sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés ? Disons plus : sans l'assemblée nationale, la France étoit perdue ; sans le principe qui soumet tout à la pluralité des suffrages libres, & qui a fait tous nos décrets, il est impossible de concevoir une assemblée nationale ; il est impossible de concevoir, nous ne disons pas une constitution, mais même l'espoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe est d'éternelle vérité : il a été reconnu dans toute la France ; il s'est reproduit de mille manieres dans ces nombreuses adresses d'adhésion, qui rencontroient sur toutes les routes cette foule de libelles où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces adresses, ces félicitations, ces hommages, ces sermens patriotiques, quelle confirmation de ces pouvoirs que l'on vouloit nous contester !

Tels sont, Français, les reproches que l'on fait à vos représentans dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble ; vous ne tarderez pas à en ressentir les effets.

L'assemblée va vous donner une constitution militaire qui, composant l'armée de soldats citoyens, réunira la valeur qui défend la patrie, & les vertus civiques qui la protegent sans l'effrayer.

Bientôt elle vous présentera un systême d'impositions, ménageant l'agriculture & l'industrie, respectant enfin la liberté du commerce ; un systême qui, simple, clair, aisément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoissance si nécessaire de l'emploi des revenus publics, & mettra sous les yeux de tous les Français le véritable état des finances, jusqu'à présent labyrinthe obscur, où l'œil n'a pû suivre la trace des trésors de l'état.

Bientôt un clergé citoyen, soustrait à la pauvreté comme à la richesse, modele à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expressions injurieuses d'un délire passager, inspirera une confiance vraie, pure, universelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette sorte de pitié qui humilie; il fera chérir encore davantage la religion, il en accroîtra l'heureuse influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les peuples & les pasteurs; & il n'offrira plus le spectacle que le patriotisme du clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette assemblée, de l'oisiveté opulente & de l'activité sans récompense.

Bientôt un systême de lois criminelles & pénales, dictées par la raison, la justice, l'humanité, montrera, jusques dans la personne des victimes de la loi, le respect dû à la qualité d'homme, respect sans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un code de lois civiles, confié à des juges désignés par votre suffrage, & rendant gratuitement la justice, fera disparoître toutes ces lois obscures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude sembloient laisser, même à un juge integre, le droit d'appeler justice sa volonté, son erreur, quelquefois son ignorance; mais jusqu'à ce moment vous obéirez religieusement à ces mêmes lois, parce que vous savez que le respect pour toute loi, non encore révoquée, est la marque distinctive du vrai citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un code d'instruction & d'éducation nationale, qui mettra la constitution sous la sauve-garde des générations naissantes; & faisant passer l'instruction civique par tous les degrés de la représentation, nous transmettrons, dans toutes les classes de la société, les connoissances nécessaires au bonheur de chacune de ces classes, en même temps qu'à celui de la société entiere.

Voyez, Français, la perspective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous. Il reste encore quel-

ques

ques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacite ; redoutez ſur-tout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la liberté. Vous chériſſez cette liberté ; vous la poſſédez maintenant : montrez-vous dignes de la conſerver ; ſoyez fideles à l'eſprit, à la lettre des décrets de vos repréſentans, ſanctionnés ou acceptés par le roi ; diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtans. Que les premiers ne ſoient plus exigés, mais que les ſeconds ne ſoient point refuſés. Songez aux trois mots ſacrés qui garantiſſent ces décrets : la nation, la loi, le roi. La nation, c'eſt vous : la loi, c'eſt encore vous ; c'eſt votre volonté : le roi, c'eſt le gardien de la loi. Quels que ſoient les menſonges qu'on prodigue, comptez ſur cette union. C'eſt le roi qu'on trompoit : c'eſt vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du roi s'en afflige ; il veut préſerver ſon peuple des flatteurs qu'il a éloignés du trône ; il en défendra le berceau de ſon fils ; car au milieu de vos repréſentans, il a déclaré qu'il faiſoit de l'héritier de la couronne, le gardien de la conſtitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis : il n'en eſt qu'un ; nous l'avons tous juré ; c'eſt celui de la liberté. Sa victoire eſt sûre, atteſtée par les conquêtes qui ſe multiplient tous les jours. Laiſſez d'obſcurs blaſphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ; penſez ſeulement que, s'ils nous louoient, la France ſeroit perdue. Gardez-vous ſur-tout de réveiller leurs eſpérances par des fautes, par des déſordres, par l'oubli de la loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt. Ah ! ne leur préparez pas une joie cruelle ! Songez que cette dette.... Non, ce n'eſt plus une dette ; c'eſt un tribut ſacré, & c'eſt la patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans ; elle ne le laiſſera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'état le

tréſor public, maintenant tari pour eux ; ils aſpiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impoſſibles la bonté magnanime du roi. Français, ſecondez votre roi par un ſaint & immuable reſpect pour la loi, défendez contre eux ſon bonheur, ſes vertus, ſa mémoire ; montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté ; montrez que pour elle & pour lui, votre conſtance égalera votre courage ; que pour la liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude étoit le dernier eſpoir des ennemis de la révolution ; ils le perdent : pardonnez-leur d'en gémir ; & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de foibleſſe, toutes ces miſeres de l'humanité. Cherchons, diſons même ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes à dû prolonger, entretenir, preſque éterniſer leur illuſion. Eh ! ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyoit éternelle, cheres à un genre d'orgueil qu'on impoſoit comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattoient de tant de manieres ? Perdre à la fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune, eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même ? Eh ! ſi dans cette claſſe naguere ſi favoriſée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent ſe faire à tant de pertes à la fois, ſoyez généreux ; ſongez que, dans cette même claſſe, il s'eſt trouvé des hommes qui ont oſé s'élever à la dignité de citoyens : intrépides défenſeurs de vos droits, & dans le ſein même de leur famille, oppoſant à leurs ſentimens les plus tendres, le noble enthouſiaſme de la liberté.

Plaignez, Français, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais, sous l'empire des lois, que le mot de *vengeance* ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté, nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution : ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? Rien; non, rien qu'une funeste impatience : encore quelques momens.... C'est pour la liberté! Vous avez donné tant de siécles au despotisme! Amis, citoyens, une patience généreuse au lieu d'une patience servile. Au nom de la patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votre roi, vous avez un roi : il est à vous : non plus le roi de quelques milliers d'hommes, mais le roi des Français, de tous les Français. Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme! qu'il doit le haïr! Roi d'un peuple libre, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illusions mensongeres qu'entretenoit sa cour qui se disoit son peuple! Prestiges répandus autour de son berceau, enfermés comme à dessein dans l'éducation royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à composer l'entendement des rois, pour faire, de leurs erreurs, le patrimoine des cours. Il est à vous; qu'il nous est cher! Ah! depuis que son peuple est devenu sa cour, lui refuserez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite? Désormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces scenes violentes qui ont tant affligé son cœur; qu'il apprenne, au contraire, que l'ordre renaît; que par-tout les propriétés sont respectées, défendues; que vous recevez, vous placez sous l'égide des lois, l'ami, l'ennemi de votre cause, l'innocent, le coupable..... De coupable, il n'en est point si la loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il ap-

prenne encore, votre vertueux monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illustré le berceau de la liberté française, vos adversaires protégés, défendus par vous-mêmes, couverts de votre personne..... Etonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des siennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le spectacle de votre félicité.

Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la constitution, votre ouvrage, autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumieres de la France ; & vainqueurs de tous les obstacles, satisfaits de notre conscience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de la constitution, sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la liberté.

F I N.

A BEAUCAIRE, de l'Imprimerie de J. M. GARRIGAN le jeune, Imprimeur du Roi & de la Municipalité, chez qui on souscrit pour la *Gazette de Beaucaire*, qui paroît quatre fois la semaine. Prix, 21 liv. pour un an, 10 liv. 10 s. pour six mois, 5 liv. 5 s. pour trois mois, franche de port par la poste. On est prié d'affranchir les lettres & l'argent.